

F.-C. de La Harpe : au soir d'une longue vie

Autor(en): **Gilliard, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-36097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

il l'avait fait dans l'affaire de la Vallée des Dappes (voir *R.H.V.* 1937, p. 98 et suiv.). Son ami Rengger avait agi de même pour le compte de l'Argovie ; lui, non plus, n'accepta aucune rétribution.

¹⁹ Soukhomlinoff souligne que l'initiative fut prise par Laharpe et c'est sans doute par inadvertance que Monnard est d'un avis opposé.

²⁰ L'influence de Laharpe sur Alexandre fut contre-balancée par Araktschéief, l'un des chefs de la conjuration qui aboutit au meurtre de l'empereur Paul I^{er}, puis par Mme de Krüdener qui détermina, en 1815, chez Alexandre qu'elle recevait chez elle, une crise de mysticisme, l'accablant de louanges, le représentant comme une sorte de Messie. On peut même penser que l'épithète de « tsar énigmatique » que lui donne Maurice Paléologue s'explique par l'empire exercé par cette funeste Egerie. Il ne faut pas oublier non plus qu'Alexandre, dès bien avant sa prise de pouvoir, était sujet au désir de s'en aller bien loin, dans le monde, vivre comme un simple particulier avec sa jeune épouse.

Un de ses biographes, Schnitzler, tome I, p. 41, 42, *La vie intime d'Alexandre I^{er}* (livre écrit en français), dit que « l'élève de César Laharpe connaissait une autre ambition que celle des conquêtes, une autre grandeur que celle du guerrier triomphant sur les cadavres dont une armée vaincue a jonché le champ de bataille et que le peuple russe, quoique très apte à la guerre et d'un courage à toute épreuve, n'est pas à vrai dire belliqueux ».

²¹ Schilder, *Alexandre I^{er}*, page 442.

²² Schilder, *Alexandre I^{er}*, page 289 (le texte français se trouve dans les notes de l'ouvrage).

F.-C. de La Harpe

Au soir d'une longue vie¹

Dans la cérémonie d'aujourd'hui, j'ai le privilège de faire entendre la voix de celui dont nous célébrons la mémoire. Il y a quelques années, en effet, Mesdemoiselles Colomb, de Tolochenaz, avaient bien voulu me confier la copie de lettres que La Harpe adressait à leur grand-tante, Mademoiselle Jeanne Huc-Mazelet², qui avait été comme lui à la cour de Russie.

Ces lettres sont d'un très grand intérêt. Puisque nous sommes aujourd'hui rassemblés dans cette salle, j'en extrais ce qui se rapporte à la politique vaudoise ; je me bornerai à relier par un bref commentaire les textes sortis de la plume même de notre illustre concitoyen.

De son passage au Directoire de la République helvétique, La Harpe avait gardé de cuisants souvenirs et une aversion profonde pour la politique active. Aussi refusa-t-il, en 1802, de participer à la Consulte helvétique et il n'accepta pas davantage, en 1803, son élection au premier Grand Conseil vaudois ; il désapprouvait, du reste, l'intervention de Bonaparte dans les affaires de notre pays, ainsi que les principes établis par l'Acte de Médiation ; il était alors décidé à vivre dans la retraite, au Plessis-Piquet près de Sceaux, où il avait acheté une propriété.

« Ma femme vous parle de notre genre de vie — écrivait-il alors ³, — genre de vie, monotone il est vrai, mais ayant toutefois ses douceurs. Sans être affairés, nous ne revenons à la maison qu'aux heures des repas et passons le reste du temps à l'air, ma femme occupée de ses soins champêtres, de lectures ou d'autres ouvrages, et moi labourant, bêchant, semant, plantant, ratissant, grattant, etc., comme si c'eût toujours été mon métier. Combien vous auriez honte de moi si vous me rencontriez sur le quai de la Néva, fagoté comme je le suis dans mon parc ! Eh bien ! je vous le proteste : les heures que je passe de la sorte sont au nombre des plus heureuses ; je ne suis pas aussi content lorsque... je redeviens en idée homme du monde et passe en revue la pauvre espèce humaine.

» On m'a fait l'honneur de m'appeler au Grand Conseil de ce qu'on appelle le canton de Vaud ; j'ai refusé, comme j'ai refusé, il y a six mois. Il ne dépend plus de moi de

servir mon pays en homme libre, indépendant. Je ne serai jamais la créature, le serviteur ou l'instrument de l'étranger... J'ignore ce que deviendra enfin notre patrie dans l'avenir ; ce que je vois, c'est que, grâce à son mauvais génie qui lui a fait persécuter les hommes énergiques, elle a perdu, et peut-être pour toujours, l'occasion d'affermir son indépendance. Si quelque chose peut au moins faire diversion à tout cela, c'est de voir notre canton affranchi et débarrassé de MM. les Ours, et l'excellent Monod, un des hommes les plus respectables, appelé à la première place de son canton⁴. »

Au bout de quelques années, La Harpe se lassa de son séjour aux portes de Paris ; il n'était pas devenu un admirateur de Napoléon et supportait mal l'atmosphère de servilité au milieu de laquelle il vivait. Avant même que l'Empire chancelât, il songeait à revenir en Suisse ; en février 1813, il écrivait⁵ :

« J'éprouve un vrai besoin de me dépayser, d'adopter au moins temporairement un genre de vie plus sauvage... Quoiqu'on ne soit peut-être nulle part [plus] à l'abri des froissements qu'aux environs de Babylone⁶, je languis après l'instant où je pourrai vendre ma campagne et voir brisé le lien qui m'enchaîne. J'avais jadis choisi ce point comme un lieu de retraite et, pendant plusieurs années, j'y goûtai la paix et l'indépendance au milieu d'occupations multiples dont j'étais le seul régulateur ; mais, depuis quelques années, le charme se détruit et, de quelque dose de philosophie qu'on s'arme, on ne commande point à ses sentiments lors même qu'on exerce l'empire sur sa langue... Je regretterais certainement bien des choses... en particulier la société d'hommes instruits, accoutumés à apprécier les choses à leur véritable valeur, pleins d'ur-

banité et de bienveillance, société bien difficile à remplacer.

» La Suisse a des avantages d'un autre genre. Son sol est l'un des plus beaux qu'il y ait au monde. C'est mon pays. C'est là que réside le très petit nombre d'amis qui me restent ; c'est là aussi que j'aurais aimé passer le reste de ma vie. Mais je ne sais par quelle fatalité les divers séjours que j'y ai faits ont été empoisonnés par des contraintes de toute espèce, dont les traces ne sont point encore assez effacées pour me faire désirer d'y transporter une dernière fois mes pénates. Je veux toutefois faire un nouvel essai.

» Assurément, c'est un grand sujet de contentement intérieur que d'avoir contribué à affranchir son pays, d'avoir vu abattre la barrière qui séparait les habitants de la Suisse en deux castes ennemies, destinées l'une à commander et l'autre à servir ; assurément c'est une jouissance que de voir germer dans les âmes les semences du bon grain qu'on a jetées. Mais... voir ceux qui étaient si intéressés à perfectionner cette œuvre travailler de leurs propres mains à la détruire pour lui substituer un ordre de choses... qui nous a plongés dans une honteuse dépendance, en nous ôtant les moyens de nous défendre, voilà pour un cœur tel que le mien des compensations⁷ d'autant plus douloureuses qu'il ne paraît plus y avoir de remède et que, l'application de celui-ci⁸ fût-elle possible, mes chers compatriotes ne l'apprécieraient probablement pas mieux que la première fois, tant les préjugés, l'esprit de localité⁹ et les petites vues ont d'empire dans nos montagnes !

» Hors de mon pays, je puis m'expliquer sans détour sur ce point ; mais en Suisse, où je fus jadis un personnage, il en serait autrement ; on me ferait l'honneur de

mettre de l'importance à mes paroles et cet honneur pourrait me devenir très à charge, décidé, comme je le suis, à ne plus me mêler des affaires publiques. »

Les nouveaux et inestimables services que La Harpe put rendre à sa patrie quelques mois après la rédaction de cette lettre et la légitime reconnaissance qu'on lui en témoigna apaisèrent son ressentiment ; et c'est sans arrière-pensée qu'il rentra dans notre pays en 1816 et qu'il accepta enfin, en 1817, de prendre place au sein du Grand Conseil¹⁰. Il s'intéressa directement à la politique du canton, bien qu'il considérât comme un peu mesquines les préoccupations de ses collègues, qui n'avaient pas vu autant de pays et de choses que lui. En mai 1818, il écrivait¹¹ : « Les séances du Grand Conseil m'occupent... beaucoup et ne me satisfont pas toujours ; j'ai trop contracté l'habitude de me placer haut, pour voir l'ensemble ; et ce n'est pas ce qu'on estime le plus dans les petits pays. Je tâche au moins de faire le moins mal que je peux. »

Comme on peut bien le penser, le régime qui se constitua chez nous, au lendemain de la Restauration, n'était pas fait pour lui plaire. Sa correspondance contient à maintes reprises l'expression du chagrin que lui « fait éprouver, dans notre Grand Conseil, la paysanocratie toute-puissante qui, pour nos péchés, s'est emparée du gouvernail¹². »

« Je commence à éprouver — écrit-il en juin 1826¹³ — la vérité du proverbe : Nul n'est prophète dans son pays. Je m'y étais attendu ; ainsi, je n'en suis pas surpris. Mais, ce qui me fait faire quelquefois de tristes réflexions, c'est que les résultats de tant de persévérance, de périls courus et de sacrifices nombreux et pénibles n'aient pas été plus heureux.

» J'avais espéré que quelqu'un aurait l'heureuse idée de reviser notre organisation¹⁴, avant qu'il [ne] fût trop tard. Nul ne l'ayant entrepris, je l'ai proposé, le 6 mai, en énumérant une partie seulement des raisons qui devaient engager à prendre cette décision. Mais c'était déjà trop tard.

» Nos Seigneurs de la campagne, qui siègent pendant 12 ans et qui se font continuer pour 12 autres années¹⁵, sont trop contents du crédit dont cette espèce d'inamovibilité les fait jouir pour ne pas désirer vivement que cela continue. Ils s'ennuient, à la vérité, durant le mois de la session, aux travaux de laquelle ils ne prennent guère d'intérêt que lorsqu'il s'agit d'argent, mais, de retour dans leurs villages, ils font les docteurs et sont des personnages !

» Quoi qu'il en soit, ma motion a été accueillie avec la plus extrême défaveur. Le président, votre concitoyen Bourgeois¹⁶, s'est hâté de la dénoncer à l'assemblée, avec sa grossièreté brutale, comme une tentative de bouleversement, en l'invitant à l'écarter sans discussion et celle-ci, obéissant à cette invitation avec servilité, et foulant aux pieds des règlements précis¹⁷, n'a pas hésité à donner¹⁸ ce mauvais exemple.

» Il s'en est suivi une discussion très chaleureuse, à laquelle j'ai pris part avec la chaleur qu'une juste indignation autorisait. Mes arguments étaient sans réplique et les reproches de celui à qui ils doivent ce qu'ils sont furent tels qu'ils le méritaient, mais l'assemblée persévéra.

» Les meneurs ont eu d'abord¹⁹ honte d'une telle conduite et ont cherché à s'excuser ; mais la tourbe s'est félicitée d'avoir empêché un examen qui eût nécessairement amené des modifications qui lui répugnent. Je n'[en] ai pas moins continué à assister à toutes les séan-

ces et à prendre part aux discussions avec autant de zèle que si j'avais eu l'assurance d'être compris et l'espoir de persuader.

» Je remplissais un devoir pénible, dit-il encore, ...cela m'a donné beaucoup d'humeur²⁰. » Il est vrai qu'il ajoutait : « Il serait encore possible que mes paroles, demeurant dans le souvenir de quelques-uns, produisent quelque chose de bon, lorsqu'il ne restera plus de celui qui les proféra que la mémoire des services rendus à sa patrie. Il ne me reste plus qu'une année à être membre de cette assemblée et, si je vis encore assez longtemps pour atteindre cette dernière session²¹, je déposerai dans son sein mon testament politique. »

Sa retraite ne mit pas fin à son intérêt pour la chose publique ; elle lui permit de s'absenter pendant le mois de mai de l'année 1829²² et de faire un séjour à Montreux qu'il paraît n'avoir connu jusque-là que de réputation.

« Notre séjour à Montreux a été plein de charme, grâce au beau temps qui, à l'exception de trois ou quatre jours, nous a permis de faire, soir et matin, de longues courses... Ma vieille carcasse s'est déraidie de manière à me permettre d'aller, sans trop de peine, dans une matinée, des bords du lac au pied de la Dent de Jaman. Il n'est presque pas de ravin dans lequel nous n'ayons pénétré..., pas de sentier que nous n'ayons suivi pour visiter les 22 villages du cercle de Montreux. Nulle part, dans la Suisse située au nord des Alpes, on ne jouit d'une nature plus belle, plus variée, plus romantique... La population... n'est pas moins remarquable... C'est une belle race humaine, robuste, infatigable, économe, amie de l'ordre, mais énergique et fière. Elle ne consiste — un très petit nombre d'artisans exceptés — qu'en cultivateurs, tous propriétaires, parmi lesquels pas un seul n'est laboureur.

La vigne, les plantations de légumes et de maïs, les prairies et les paturages absorbent exclusivement tous leurs soins, dans lesquels ils sont assistés par leurs femmes qui ont le plus grand soin, au milieu des travaux champêtres, de préserver leurs habits d'ordures, leurs bras et leurs mains du hâle, et leur tête par un joli chapeau de paille, coquettement placé... Nous avons été fort [bien] accueillis par cette population, qui se rassembla en grand secret pour me donner une charmante sérénade. Il n'y avait pas moyen de s'en dédire ; je fus surpris et il fallut bien pérorer ; je m'en tirai en laissant parler mon cœur ; ils furent satisfaits et, de notre côté, nous avons quitté avec peine ces braves gens qui, tous, nous envoyaient des salutations dès qu'ils nous apercevaient ²³... »

La Harpe rentra à Lausanne le 15 juin seulement ; la session du Grand Conseil était finie, « ensorte, dit-il, que je n'eus point l'ennui d'entendre les discussions dont on m'eût régalé... » La situation politique, en effet, était tendue ; « un grand nombre de pétitions, signées par plus de 4000 propriétaires, presque tous notables, avaient été présentées pour demander qu'on s'occupât du moyen de reviser la Constitution... Ces pétitions étaient respectueuses... ; ceux qui trouvent que tout est bien... les accueillirent fort mal ; ils voulurent même faire croire que ces pétitions étaient l'œuvre de mômiers et qu'il s'agissait de bouleverser et l'Etat et la religion. L'aigreur fut grande de part et d'autre... »

On sait que l'un de ceux qui s'y opposèrent le plus violemment fut le lieutenant du Conseil d'Etat Audra ²⁴, ce qui lui valut, peu de temps après, d'être sifflé et hué, sur Montbenon, un jour d'avant-revue. On put se croire à la veille d'une révolution. Ce qui contribuait au mécon-

tentement, c'étaient les mesures prises contre Monnard et Vinet à propos des brochures et des articles de ce dernier en faveur de la liberté des cultes²⁵. La Harpe n'était pas le dernier à protester contre l'arrêté du Conseil d'Etat qui suspendait Monnard de ses fonctions de professeur à l'Académie, arrêté qu'il qualifiait de « marocain ». « Après avoir suspendu arbitrairement celui-ci, écrivait-il dans la même lettre, il lui a intenté deux procès absurdes, qu'il a perdus tous les deux, et s'est réservé en outre de pouvoir procéder administrativement contre lui si les tribunaux ne le condamnaient pas.

» On devait s'attendre à la levée de la suspension aussitôt après le prononcé des tribunaux..., mais la fureur vengeresse leur²⁶ a fait ajourner tout cela jusqu'à la fin d'août, afin que MM. nos députés à la Diète (le landamman Muret et le conseiller d'Etat de La Harpe) puissent avoir le plaisir de donner aussi le coup de pied. Vous me demanderez, sans doute, les causes de ces fureurs si inconvenantes; il y en a deux : M. Monnard est l'un des rédacteurs du *Nouvelliste vaudois*, feuille qui révèle les péchés de l'administration et dont la véracité n'a pu, jusqu'ici, être attaquée. La seconde cause est que M. Monnard a été nommé, après ma résignation, député direct du cercle de Lausanne ; or il est indépendant par caractère, très instruit, et ceux dont la conscience n'est pas pure craignent son éloquence. La tentative fut faite, au commencement de la dernière session, d'empêcher son admission, mais la pudeur ne le permit pas.

» Ces actes de violence ont beaucoup nui à la considération du Conseil d'Etat... »

Cela n'empêcha pas l'autorité de continuer ses procédés odieux contre les deux illustres professeurs : Monnard, dont on avait supprimé le traitement, donna des cours

privés à Lausanne et à Genève ; il eut le tact, écrit La Harpe, d'éviter « avec soin tout ce qui pouvait rappeler l'indigne persécution dont il est l'objet » de la part des « Robespierre et des St-Just de notre Conseil d'Etat... M. le professeur Vinet, qui jouit de la plus haute considération à Bâle, vient de répondre avec dignité aux accusations calomnieuses que l'autorité s'était permises, dans une brochure pleine de sens et d'éloquence²⁷... »

La Harpe s'étonnait de voir Monod compromis dans la compagnie de ses collègues au Conseil d'Etat : « Je regrette que mon bon ami Monod n'ait pas abdiqué depuis longtemps. Il ne peut être indifférent à un homme tel que lui d'être associé à des hommes que repousse l'opinion publique²⁸... » « Je ne puis assez m'étonner qu'il supporte les dégoûts inséparables d'une association d'hommes dont le plus grand nombre dédaigne ses conseils²⁹... » « Il est triste d'être arrivé aux résultats que nous voyons ; aussi chercherais-je à me placer ailleurs si, à mon âge, il valait la peine de choisir une autre place pour la longue demeure³⁰... »

Mais chez La Harpe, malgré ses 75 ans, le découragement n'était jamais que passager ; l'espoir renaissait vite et il prenait part à la lutte : « Le *Nouvelliste vaudois* fait ce qu'il peut pour arrêter le mal en développant avec franchise les bévues et [en] soulevant le voile qui en cachait d'autres. Quelques hommes attachés à leur patrie se sont réunis pour lui fournir des articles ; quelquefois je les assiste, tant bien que mal. Si cette feuille n'a pas encore produit de grands résultats, elle a, au moins, en partie neutralisé le mal par ses révélations³¹... »

Les efforts des libéraux ne furent pas vains. Le landamman Muret, le chef de la majorité compacte, n'aurait, sans doute, pas souscrit à ces mots de La Harpe : « Notre

Conseil d'Etat a mis tant de passion contre MM. Monnard et Vinet, tous deux si estimés et si estimables, qu'il a perdu tout crédit, tant hors du canton que dedans. La paysanocratie et ses meneurs recueillent ce qu'ils ont semé³². » Mais il était assez habile pour juger que le moment était venu de donner quelque satisfaction aux mécontents. De là une revision de la constitution qui fut faite en mai 1830, mais qui était conçue de telle façon qu'elle ne devait avoir d'effet que dans un temps assez lointain. « Tout glorieux de ses tours de gibecière politique, — écrivait le général, qui n'était pas dupe — le Conseil d'Etat regardait son pouvoir sans bornes, comme placé hors d'atteinte : la vaccine du mois de mai nous a préservés de l'avenir, disaient quelques-uns de ses membres³³. »

Ils se faisaient des illusions. La Révolution française de juillet 1830 — que La Harpe avait prévue³⁴ — eut son contre-coup en Suisse et même dans le canton de Vaud. Voici comment le vieux patriote vaudois raconte les journées des 17 et 18 décembre :

La convocation de la Diète fédérale « forçait le Conseil d'Etat du canton de Vaud à convoquer le Grand Conseil et, comme il savait que des pétitions nombreuses devaient être présentées pour une revision constitutionnelle, il espéra pouvoir encore les déjouer en proposant des modifications à une loi transitoire qui, en juin dernier, avait ajourné une partie des élections que prescrivait le nouveau mode électoral ; mais tout cela arrivait trop tard et de trop mauvaise grâce pour pouvoir être goûté. Des pétitions nombreuses, signées par plus de 8000 individus, furent apportées et déposées sur le bureau. Des réunions nombreuses, formées sur divers points du canton, s'étaient formées (*sic*) pour les appuyer et avaient un

comité central de correspondance, siégeant à Lausanne, dans l'une des salles du Casino³⁵.

» Ces pétitions devaient être remises à une commission du Grand Conseil, pour un rapport sur leur contenu. La prudence commandait de composer cette commission d'hommes impartiaux et universellement estimés. L'influence du Conseil d'Etat fit le contraire : on choisit pour commissaires des individus connus par une opposition furibonde à toute revision³⁶. L'indignation éclata aussitôt. Les pétitionnaires, ayant conçu dès lors une défiance extrême, prirent à l'instant des mesures pour faire accourir en ville leurs partisans, afin d'y appuyer leurs demandes par leur présence. C'était le 17 que la grande question des pétitions devait être traitée en Grand Conseil. Des courriers furent expédiés aussitôt dans l'intérieur du pays et des signaux allumés sur les montagnes.

» Quelques milliers de campagnards arrivèrent le 17, sans autres armes que leurs bâtons et se portèrent vers le château, où leurs vociférations vinrent troubler les délibérations. Le Grand Conseil, ne croyant pas devoir les continuer, ajourna la séance au lendemain, en annonçant qu'il ne se réunirait que lorsque la tranquillité serait rétablie. La foule se retira, non toutefois sans avoir commis quelques actes inconvenants qui appartiennent à quelques bandits pris de vin. Elle employa le reste de la journée à planter sept arbres de liberté, après quoi elle se retira, et, grâce à l'activité et à la sagesse de la garde urbaine, nul désordre n'eut lieu.

» La tranquillité fut parfaite, le lendemain 18, jusques à 10 h., et, si l'on en eût profité pour réunir le Grand Conseil, les bandes de nouveaux arrivants de la campagne eussent été tranquillisées sur le sort des pétitions.

La fatalité en ordonna autrement. Furieux de ce que le Grand Conseil ne s'occupait pas de leurs pétitions, les campagnards sonnèrent le tocsin et, se formant en plusieurs colonnes, marchèrent sur le château précisément au moment où, le Grand Conseil se réunissant, plusieurs de ses membres arrivaient dans la cour.

» Là furent commis par des bandits quelques excès et il y eut des bourrades auxquelles n'échappèrent pas quelques membres du Grand Conseil qui étaient accourus sur le perron. Enfin, les exhortations sages de quelques hommes de bien, en tête desquels le professeur Monnard doit être placé, parvinrent à faire retirer la foule qui, sous la protection du drapeau cantonal, alla attendre sur Montbenon pendant près de trois heures la décision du Grand Conseil. Cette décision arriva enfin à 2 ½ h. et fut accueillie avec de grandes acclamations. Elle portait qu'une assemblée constituante serait nommée pour reviser la constitution...

» Les campagnards prirent le chemin de leurs villages et, à l'exception du bruit inséparable des illuminations et des réjouissances, tout fut tranquille... Je suis demeuré étranger à toutes ces affaires³⁷. »

» Le Conseil d'Etat s'est pauvrement conduit — écrit La Harpe dans une lettre postérieure³⁸ ; — après s'être montré orgueilleux, opiniâtre, absolu, il a fini par avoir peur. C'est ce qui arrive communément. »

Si, en 1798, l'ancien précepteur du tzar avait été révolutionnaire pour délivrer sa patrie, il n'était pas homme à applaudir aux violences de la rue ; les quelques excès qui avaient accompagné la révolution vaudoise de décembre 1830 lui avaient fait horreur. En janvier 1831, il écrivait à sa correspondante³⁹ : « Chez nous, ceux qui avaient appelé les campagnards à Lausanne..., dans le but de faire

comprendre au Grand Conseil qu'il devait avoir égard à leurs pétitions, cherchent, autant qu'ils le peuvent, à excuser le désordre momentané qui en résulta. J'ai cru qu'il me convenait de leur en dire franchement et catégoriquement ma pensée, ce qui m'a mis fort mal dans leur esprit ; mais le langage véridique de l'homme de bien ne demeure pas sans effet...

» Comme j'avais qualifié ceux qui avaient commis des indécences de *hideux sauvages*, cela m'a valu quelques quolibets et une réponse, qui m'a fait rire⁴⁰ ; mais l'épithète est restée et tiendra en respect les amateurs... »

Son indignation se calma, du reste, et, un mois plus tard, il écrivait⁴¹ : « Ceux qui avaient été tancés par moi ont fini par reconnaître que j'avais eu raison dans le fond, mais je n'aurais pas dû étendre l'appellation de *hideux sauvages*, qui les a fort choqués. En attendant, l'avis a profité. » Et il concluait : « N'ayez aucune inquiétude pour votre patrie ; nos révolutions se font avec un certain respect pour les magistrats, [respect] qui paraît trait plaisant sur le théâtre. Dans le fond, nous sommes de bonnes gens, qui veulent ce qui est juste. »

Le vieux patriote accueillait avec plaisir le nouveau régime : « Probablement, la tendance démocratique y prévaudra, ainsi que dans le reste de la Suisse. Patience, si cela ne va pas trop loin⁴² ! » Et, un peu plus tard⁴³ : « Les élections de la Constituante ont eu lieu avec assez de régularité dans notre canton. Dans trois cercles seulement, il y a eu un peu de bruit. La population tout entière a pris une part très chaleureuse aux élections et, sous ce point de vue, l'esprit public a été vivement excité. Les dix élus de Lausanne sont généralement bons, quelques-uns, tels que MM. Rouge, Monnard, Pidou, Gindroz, très distingués. On a voulu me nommer ; j'ai prétexté

ma surdité pour refuser ; mais j'ai publié, sous le titre d'*Observations*⁴⁴, mes idées sur l'opération et je me propose de faire insérer, de temps en temps, mes réflexions dans les feuilles publiques. Le président de l'assemblée est le professeur Gindroz, le vice-président, M. Nicole fils, juge d'appel, deux excellents choix. On dit que l'assemblée se présente bien ; Dieu veuille que cela continue... »

Il suivait avec intérêt, et avec une certaine inquiétude, les travaux de la Constituante ; en mars⁴⁵, il notait que celle-ci s'était ajournée, après avoir constitué une commission « composée d'un député fourni par chacun des 19 districts — car il a fallu faire la part de l'esprit de localité — et de six membres choisis dans tout le canton. Il y a là quelques hommes très capables, mais il y a plusieurs mazettes et quelques individus à tous vents. Le président est le professeur Pidou, homme de mérite. Depuis 15 jours, elle est occupée sans relâche et, probablement, dans une dizaine de jours son travail sera imprimé et pourra être communiqué à la Constituante. Alors commencera la discussion publique et Dieu sait combien elle durera. Je crois qu'il sortira malheureusement de tout cela plus de démocratie qu'il ne faudrait. Mais voilà la tendance qui domine aujourd'hui et à laquelle on aurait pu se soustraire, si l'on avait été assez sage et bien avisé pour proposer spontanément quelques modifications, réclamées vainement depuis longtemps. Au lieu de cela, on s'est laissé arracher ce qu'on ne pouvait retenir et, comme il arrive toujours, on ne sait pas se borner. »

Ses craintes étaient vaines ; l'œuvre de la Constituante de 1831 fut excellente ; le 31 décembre⁴⁶, La Harpe le constatait : « La commotion du 18 décembre 1830 ne dura que vingt-quatre heures ; elle ne fut accompagnée que

d'un peu de tintamarre et ses suites n'ont point été fâcheuses pour le pays ; car il en est résulté une revision constitutionnelle, longtemps réclamée en vain, qui, sans doute, n'est pas à l'abri des critiques, mais qui offre au moins la perspective de voir s'établir les institutions tutélaires que les amis de leur pays réclamaient en sa faveur... » Et il soulignait la tranquillité dont jouissait notre canton en comparaison des troubles qui agitaient celui de Neuchâtel.

En 1834⁴⁷, son sentiment n'avait pas changé : « La session de notre Grand Conseil s'est prolongée outre mesure, parce que, assez souvent, le quorum... était insuffisant, non par défaut de bonne volonté, mais par impuissance de se rendre à son poste. Cete assemblée a dû s'occuper des questions les plus difficiles et les plus importantes, et ses discussions ont porté généralement le caractère le plus honorable... Deux lois très remarquables⁴⁸ ont eu, en particulier, pour but de réorganiser à fond l'instruction publique, ce premier besoin de notre temps... » — « Dans ce moment⁴⁹, on y discute un projet de loi tendant à la création d'écoles *moyennes*, supérieures aux écoles primaires, dans lesquelles on fera entrer un enseignement industriel, dont on éprouve aujourd'hui le besoin et qui procurera le moyen de se passer de ces artisans que, dans ses accès mal fondés de mauvaise humeur, l'Allemagne ne veut plus laisser arriver chez nous, parce que çà et là, quelques-uns d'entre eux ont été faire d'ignobles farces dans des cabarets obscurs⁵⁰. Ce projet, qui sera probablement adopté, aura d'utiles résultats. Nous avons besoin d'être éperonnés de temps en temps ; c'est un service que, dans sa colère, l'Allemagne aura rendu à notre patrie. »

La Harpe, qui était un homme du XVIII^{me} siècle, n'avait pas été touché par le réveil religieux qui transforma notre pays ; mais il était trop profondément libéral pour approuver les persécutions dont les dissidents avaient été les victimes⁵¹. La question religieuse, qui était loin d'être calmée, l'inquiétait : Au début de 1834⁵², il écrivait : Un « projet, destiné à régulariser le mode de vivre des dissidents, pourrait bien occasionner du bruit, parce que les amis de la tolérance religieuse, sous le manteau desquels se tapissent les Méthodistes (mômiers), et les partisans chaleureux de l'Eglise nationale sont en présence, les mains pleines de pétitions pour et contre.

C'est à la science théologique que nous devons tout cela ; que ne s'en tient-on à la morale consignée dans l'Évangile ? »

Sur ce point aussi, les choses s'arrangèrent mieux qu'on ne pouvait l'espérer : « La question religieuse semblait annoncer des troubles, — écrit-il trois semaines plus tard⁵³ — de nombreuses pétitions pour et contre la tolérance religieuse, qu'avaient accompagnées, çà et là, d'odieux charivaris, annonçaient une grande exaspération. Eh bien ! les discussions, chaleureuses⁵⁴ momentanément, n'ont pas cessé d'être décentes et, au grand étonnement de tous, on a approuvé le résultat, savoir le rapport de la loi intolérante du 20 mai 1824 et l'interdiction du prosélytisme, sous des peines à infliger par les tribunaux, lorsqu'il y aura plainte de la part des intéressés. »

Ces lettres sont de 1834. La Harpe avait alors 80 ans et les misères de la vieillesse commençaient à se faire sentir ; il les acceptait avec sérénité : « L'indisposition que j'ai éprouvée a été passagère. Il faut bien prendre son parti sur les rapetassages d'un vieux navire qui est d'âge à couler bas. Heureusement, le patron est sur le

qui-vive et s'empresse de calfater dès qu'il se manifeste quelque crevasse. En attendant, je continue à m'occuper comme si le navire était neuf et oublie, en travaillant, que le doublage est percé⁵⁵. »

Et, quelques semaines plus tard⁵⁶ : « Avant-hier, on donna au Casino un bal de souscription auquel les danseurs et danseuses durent assister, les dames en costume de Montreux, les messieurs en costume de fruitiers, bergers ou chasseurs des Alpes. La fête fut charmante, et, malgré mes 80 ans, je cédaï à la tentation d'aller voir. »

Six semaines avant sa mort, il écrivait encore⁵⁷ : « Sauf les insomnies, auxquelles je m'accoutume et que j'additionne à mes autres infirmités, je me trouve fort bien. L'occupation m'empêche de trop m'en apercevoir et il me semble encore, quelquefois, que je ne suis pas aussi près du terme où l'on ne vaut plus rien. C'est sans doute une illusion, mais elle me plaît et je vais mon train, imaginant que je travaille réellement. »

Il était resté, malgré son âge, d'un optimisme robuste — en cela aussi, il était bien un homme du XVIII^{me} siècle : « Quoique placé sur le bord de la tombe, — écrivait-il à la veille de ses 80 ans⁵⁸, — il me serait impossible de ne pas prendre le plus vif intérêt à ce progrès vers les lumières et la civilisation que des nuages ne m'empêchent pas de voir s'avancant, pour le bonheur du genre humain⁵⁹. Que Dieu me préserve de cette tiédeur qui fait dire à tant de gens : que m'importe ! Jamais les intérêts de l'humanité ne me furent étrangers ; partout où je le pus, je m'efforçai de les seconder et, quoique je ne pèse pas plus qu'un grain de poussière, toujours je pense, je sens et j'agis de même. »

« On ne peut s'être occupé trente-cinq ans des moyens d'opérer le bien sur une grande échelle sans désirer vivement que ce bien s'opère⁶⁰. » Et, en voyant disparaître les uns après les autres ses vieux amis, il disait : « Quand on en est là..., on devrait bien aussi se tenir prêt à partir. C'est aussi ce que je fais, sans inquiétude sur l'avenir et... avec la conscience d'avoir tâché de faire ce que j'ai pu pour servir le genre humain⁶¹. »

Charles GILLIARD.

N O T E S

¹ Ces pages ont été lues, le 26 mars 1938, à la séance de la Société vaudoise d'histoire, dans la salle du Grand Conseil.

² Sur Mlle Mazelet, voir, dans la *Revue hist. vaud.*, t. XXXII (1924), p. 193, n. 3, puis l'article de M. Perrochon, t. XLV (1937), p. 321 ss., et celui de M. Max. Reymond, dans la *Bibliothèque universelle*, de mars 1914, p. 512; Oechsli, *Gesch. der Schweiz im XIX. Jahrhundert*, t. II, p. 22. Je profite de cette occasion pour remercier M^{lles} Colomb de leur obligeance.

³ Lettre sans date, mais qui ne peut être que du printemps 1803. — Dans toutes les citations, j'ai rajeuni l'orthographe et la ponctuation.

⁴ Elu député au Grand Conseil par plus de trente cercles, Monod était devenu par là membre à vie de ce corps; il fut le premier président du Conseil d'Etat.

⁵ Lettre du 9 février 1813. Le 19 décembre 1812, il écrivait déjà: « Nous avons passé l'été et l'automne dans notre campagne, espérant toujours de trouver un acheteur moins juif que les autres et n'en rencontrant pas. Plus que jamais, nous y avons vécu en ermites... »

⁶ Il s'agit de Paris.

⁷ Ce mot a ici un sens péjoratif. La langue de La Harpe contient beaucoup d'archaïsmes.

⁸ L'auteur entend ici un système analogue à celui de la République helvétique.

⁹ Ce mot désigne le particularisme.

¹⁰ Il fut élu par le Grand Conseil lui-même député indirect, le 3 avril 1817.

¹¹ Lettre du 28 mai 1818.

¹² Lettre du 6 juin 1826.

¹³ Lettre du 11 juin 1826.

¹⁴ Il s'agit de la constitution vaudoise de 1814.

¹⁵ Les députés étaient nommés pour 12 ans.

¹⁶ Le conseiller d'Etat François-L^s Bourgeois était originaire de St-Saphorin sur Morges.

¹⁷ Le règlement du Grand Conseil du 22 mai 1823 prévoyait, aux articles 91 ss., la procédure à suivre en cas de motion présentée par un de ses membres ; en vertu de l'art. 93, une motion, appuyée par deux membres outre le motionnaire, devait être renvoyée à une commission. C'est à quoi s'opposa le landamman Bourgeois, qui fit écarter préjudiciellement la motion de La Harpe. Le général protesta en vain ; le Grand Conseil approuva la procédure appliquée qui était conforme « à l'esprit » du règlement, déclare le procès-verbal, très sommaire, de la séance (Archives du Grand Conseil. — Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Doudin, secrétaire du Grand Conseil, auquel j'adresse ici tous mes remerciements.)

¹⁸ N'y a-t-il pas un *lapsus calami* et ne faut-il pas lire : suivre ? Les lettres de La Harpe à Mlle Mazelet sont écrites au courant de la plume.

¹⁹ Ce mot a ici le sens de : bientôt.

²⁰ Dans sa lettre du 6 juin, il disait déjà : « ... j'ai eu un mois de mai qui m'a fait faire de cruelles réflexions. J'ai eu cependant le courage de ne pas renoncer, et même celui de parler comme si j'avais eu pour auditeurs des hommes capables, ou ayant la volonté de comprendre. Ma situation ne différait guère de celle du forçat obligé de ramer. Enfin, cela a fini et j'en suis quitte pour me débarrasser, comme je le puis, de la bile qu'on m'a faite... »

²¹ Cette dernière session eut lieu en mai et juin 1827. Mais La Harpe fut élu, en mars 1828, député direct du cercle de Lausanne ; il accepta cette élection et prit encore part à la session de mai 1828 ; il donna sa démission alors et fut remplacé par Monnard ; Ch. Schnetzler, *Ch. Monnard et son époque*, p. 96.

²² Le 18 avril déjà, La Harpe écrivait : « Pendant que le Grand Conseil sera assemblé, nous irons nous établir à Montreux... Ma femme avait toujours désiré passer quelques jours dans cet Eden pendant la floraison et, tant que je fus membre du Grand Conseil, il ne fut pas possible de la satisfaire... »

²³ Lettre du 12 juillet 1829.

²⁴ Justin Audra, « nouvel enrichi, plein de morgue, qui avait été admis dans le Grand Conseil par des moyens peu honorables qui lui avaient enlevé la confiance », dit La Harpe dans sa lettre du 12 juillet 1829. Sur l'incident, qui eut lieu le lundi 25 mai, voir B. van Muyden, *La Suisse sous le Pacte de 1815*, t. II, p. 12 ss.

²⁵ Sur cette affaire, voir l'ouvrage cité de M. Schnetzler, p. 100 ss.

²⁶ Il s'agit ici des membres du Conseil d'Etat.

²⁷ Lettre du 5 décembre 1829; le 19 septembre, il écrivait déjà : « Chez nous on accumule les sottises. Dirigé par une majorité qu'entraînent des passions méprisables, notre Conseil d'Etat a perdu toute considération par la manière brutale, arbitraire et inique dont il s'est conduit à l'égard de deux hommes d'un rare mérite : MM. Vinet et Monnard. » — La brochure à laquelle il est fait allusion ici était intitulée : *Essai sur la conscience et sur la liberté religieuse ou examen du rapport présenté au Grand Conseil du canton de Vaud par le Conseil d'Etat le 30 mai 1829.*

²⁸ Lettre du 12 juillet 1829.

²⁹ Lettre du 20 octobre 1829 ; le 19 septembre, il écrivait déjà : « Je suis bien fâché que mon bon ami Monod n'ait pas quitté cette société qui se fait un bouclier de son nom honorable, en dédaignant la sagesse de ses avis. » De même dans la lettre du 5 décembre.

³⁰ Lettre du 5 décembre 1829. Un peu plus loin, parlant de jeunes hommes de ses relations, il dit : « Pauvres jeunes gens qui compaient sur une patrie et qui ne rencontrent qu'un Alger aux formes grossières et brutales de l'arbitraire républicain ! »

³¹ Lettre du 30 décembre 1829. — Les articles donnés au *Nouvelliste* par La Harpe sont parfois signés de son nom, plus souvent du pseudonyme de Pertinax, parfois enfin, semble-t-il, d'un simple P.

³² Lettre du 13 octobre 1829.

³³ Lettre du 25 décembre 1830.

³⁴ « Nous ne sommes pas sans inquiétudes sur la fin que prendront, chez nos voisins occidentaux, les menaces folles des incorrigibles qui rentrèrent en 1814 avec les bagages des Alliés. L'indignation paraît à son comble. » (Lettre du 5 déc. 1829.) De même dans la lettre du 30 décembre.

³⁵ Petit bâtiment qui se trouvait à peu près sur l'emplacement de la Banque cantonale.

³⁶ Cette commission était composée des députés Dautun, Dr Richard, de la Rottaz, Rolaz du Rosay et Jan.

³⁷ Lettre du 25 décembre 1830.

³⁸ Lettre du 11 janvier 1831.

³⁹ Même lettre.

⁴⁰ Le mot de La Harpe se trouve dans une lettre écrite au *Nouvelliste* et publiée par celui-ci le 28 décembre 1830. La réponse à laquelle il fait allusion est probablement la brochure de Jean-Louis-Benjamin Leresche, intitulée : *Humble réponse d'un hideux sauvage des bords du Léman.* — Sur ces incidents, voir Dériaz, *Henri Druey*, p. 86.

⁴¹ Lettre du 12 février 1831.

⁴² Lettre du 11 janvier 1831.

⁴³ Lettre du 12 février 1831.

⁴⁴ *Quelques observations sur la revision de la constitution vaudoise de 1814*, br. in-8^o, 1831.

⁴⁵ Lettre du 7 mars 1831.

⁴⁶ Lettre du 31 décembre 1831. Le 22 mai, il écrivait : « Je suppose, et j'espère que, malgré les reproches que mérite l'œuvre de notre constituante, elle sera... adoptée, parce que la véritable liberté n'y est pas livrée au pouvoir exécutif, comme elle l'avait été en 1814, et parce qu'elle offrira des voies de correction, dont la précédente constitution était privée. » Le 5 août, parlant des élections au nouveau Grand Conseil, et celle d'Antoine Miéville, le rédacteur de la *Gazette de Lausanne*, il écrivait : « La nomination de celui-ci a été le résultat d'une coalition des campagnards avec la dernière classe des citoyens et a été célébrée par une orgie bruyante, comme un triomphe de parti... Dans le reste du pays, il y a eu beaucoup d'anciens membres nommés de nouveau et, entre autres, onze conseillers d'Etat, en sorte qu'il est à craindre de voir reparaître, sous d'autres formes, la majorité compacte dont on avait tant à se plaindre. A cela, il n'y aura d'autre remède que la publicité, qui tiendra les passions en respect. »

⁴⁷ Lettre du 27 janvier 1834.

⁴⁸ Loi du 10 décembre 1833 sur l'organisation générale de l'instruction publique ; loi du 24 janvier 1834 sur les écoles primaires.

⁴⁹ Lettre du 10 décembre 1834. — La loi sur les écoles moyennes, à laquelle elle fait allusion, fut votée le 24 décembre.

⁵⁰ Les gouvernements des Etats allemands voisins de la Suisse avaient interdit à leurs ressortissants de séjourner dans notre pays, où ceux-ci rencontraient des réfugiés politiques et se faisaient agréger à des sociétés secrètes, à tendances révolutionnaires, parfois communistes.

⁵¹ Il écrivait, le 18 avril 1828 : « Ici, on est aux prises avec les mômiers ; c'est à qui fera ses farces. Au lieu de se borner à maintenir la tranquillité et le bon ordre, on a fait, en mai 1824, une loi persécutrice qui n'a pas respecté le domaine de la conscience et qui ne pouvait, par conséquent, avoir aucun bon résultat. On commence à s'en apercevoir. Mais le moyen d'avouer qu'on a erré, en réformant une telle loi ! Dans une monarchie, cela serait possible, tandis que rien n'est plus difficile dans les républiques. »

⁵² Lettre du 9 janvier 1834.

⁵³ Lettre du 27 janvier 1834.

⁵⁴ La Harpe emploie ce mot dans le sens de passionné.

⁵⁵ Lettre du 10 décembre 1834.

⁵⁶ Lettre du 5 février 1835.

⁵⁷ Lettre du 2 février 1838.

⁵⁸ Lettre du 9 janvier 1834.

⁵⁹ Comme beaucoup d'hommes de son temps, La Harpe avait été initié à la franc-maçonnerie, dont on retrouve ici le langage.

⁶⁰ Lettre du 11 juin 1826.

⁶¹ Lettre du 18 juillet 1831.